

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
MAGHREBIA MODERE  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS  
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 982 855 D et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,852 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :  
Kalthoum BOUGUERRA  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**

**Arrêté au 31 Décembre 2011  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>2 389 415,922</b>	<b>1 914 533,908</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 625 187,856	1 262 536,014
b-Obligations et valeurs assimilées	2	764 228,066	651 997,894
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>607 992,464</b>	<b>504 167,107</b>
a-Placements monétaires	3	3 310,601	3 847,817
b-Disponibilités	4	604 681,863	500 319,290
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		-	<b>186,849</b>
<b>AC 4 -Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 997 408,386</b>	<b>2 418 887,864</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	5	<b>14 450,694</b>	<b>12 234,846</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>		102,554	30,047
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 553,248</b>	<b>12 264,893</b>
<b>CP 1-Capital</b>	6	<b>2 943 669,069</b>	<b>2 376 009,437</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>39 186,069</b>	<b>30 613,534</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercice	7	39 186,069	30 613,534
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 982 855,138</b>	<b>2 406 622,971</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 997 408,386</b>	<b>2 418 887,864</b>

**ETAT DES RESULTATS**  
 Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011  
 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>8</b>	<b>69 367,655</b>	<b>50 667,182</b>
a-Dividendes		35 551,065	27 996,510
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 816,590	22 670,672
c-Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus Placements monétaires</b>	<b>9</b>	<b>17 128,337</b>	<b>12 437,457</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>86 495,992</b>	<b>63 104,639</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>10</b>	<b>- 42 028,979</b>	<b>- 31 573,224</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>44 467,013</b>	<b>31 531,415</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>11</b>	<b>- 6 381,508</b>	<b>- 5 179,920</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>38 085,505</b>	<b>26 351,495</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>1 100,564</b>	<b>4 262,039</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>39 186,069</b>	<b>30 613,534</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>- 1 100,564</b>	<b>- 4 262,039</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>- 19 997,011</b>	<b>140 699,236</b>
<b>+/- values réalisées sur cession de titres</b>		<b>17 598,233</b>	<b>7 989,606</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 1 593,316</b>	<b>- 1 486,935</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>34 093,411</b>	<b>173 553,402</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<b><u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a-Résultat d'exploitation	38 085,505	26 351,495
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 19 997,011	140 699,236
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	17 598,233	7 989,606
d-Frais de négociation de titres	- 1 593,316	- 1 486,935
<b><u>AN 2 - Distributions de dividendes</u></b>		
	-	-
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>		
	<b>542 138,756</b>	<b>1 018 045,299</b>
<b>a-Souscriptions</b>		
Capital	641 338,601	1 784 141,620
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	368 281,086	978 361,216
Régularisation des sommes distribuables	251 353,162	763 077,808
Droits d'entrée	21 704,353	42 702,596
	-	-
<b>b-Rachats</b>		
Capital	- 99 199,845	- 766 096,321
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 55 108,608	- 408 422,109
Régularisation des sommes distribuables	- 40 161,630	- 336 133,769
Droits de sortie	- 3 929,607	- 21 540,443
	-	-
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>		
	<b>576 232,167</b>	<b>1 191 598,701</b>
<b><u>AN 4- Actifnet</u></b>		
a- en début d'exercice	2 406 622,971	1 215 024,270
b- en fin d'exercice	2 982 855,138	2 406 622,971
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	1 297 716,003	727 776,896
b- en fin d'exercice	1 610 888,481	1 297 716,003
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>		
	<b>1,852</b>	<b>1,855</b>
<b><u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>		
	<b>-0,16%</b>	<b>11,08%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Au 31 Décembre 2011**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE :**

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été initialement destinée à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurance Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

**4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

**5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

**5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

**5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
ADWYA	10147	5,937	60 238,257	7,042	71 455,174	2,40%
AMEN BANK	324	50,164	16 253,268	65,321	21 164,004	0,71%
ARTES	13195	10,337	136 401,394	9,602	126 698,390	4,25%
ATB	10100	5,049	50 990,653	5,910	59 691,000	2,00%
ATL	2700	4,625	12 488,406	5,486	14 812,200	0,50%
Attijari BANK	2400	13,010	31 223,781	18,702	44 884,800	1,50%
BH	5471	22,429	122 709,863	18,005	98 505,355	3,30%
BT	9000	9,115	82 032,964	10,707	96 363,000	3,23%
CARTHAGE CEMENT	38685	1,874	72 506,347	4,053	156 790,305	5,26%
CIL	1175	18,739	22 018,000	18,069	21 231,075	0,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	13537	9,996	135 309,170	9,588	129 792,756	4,35%
ESSOUKNA	730	4,996	3 646,828	8,139	5 941,470	0,20%
GIF Filter	7625	4,495	34 273,689	5,749	43 836,125	1,47%
MONOPRIX	2449	13,271	32 501,700	28,316	69 345,884	2,32%
PGH	9057	6,121	55 440,126	8,173	74 022,861	2,48%
SFBT	8264	10,020	82 801,585	13,011	107 522,904	3,60%
SIMPAR	1984	22,627	44 892,129	57,691	114 458,944	3,84%
SOPAT	3425	3,264	11 178,344	4,192	14 357,600	0,48%
SPDIT	2730	6,598	18 013,796	6,704	18 301,920	0,61%
STB	1150	9,656	11 104,818	10,003	11 503,450	0,39%
TELNET HOLDING	3420	5,800	19 836,000	8,766	29 979,720	1,01%
TPR	11434	4,670	53 401,794	5,951	68 043,734	2,28%
TUNINVEST	250	6,250	1 562,500	9,946	2 486,500	0,08%
TUNIS RE	2100	8,736	18 345,504	11,434	24 011,400	0,80%
UIB	3800	14,558	55 319,112	18,922	71 903,600	2,41%

**Total actions****1 184 490,028****1 497 104,171****50,19%**

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
---------	-----	-------	---------------------	---------------------	--------------------------------	-------------

## Titres OPCVM

FINA O SICAV	460	104,121	47 895,450	103,891	47 789,860	1,60%
SICAV TRESOR	325	104,151	33 848,936	103,897	33 766,525	1,13%
TUNISO EMIRATIE SICAV	450	102,956	46 330,374	103,394	46 527,300	1,56%

<b>Total OPCVM</b>			<b>128 074,760</b>		<b>128 083,685</b>	<b>4,29%</b>
--------------------	--	--	--------------------	--	--------------------	--------------

<b>Total</b>			<b>1 312 564,788</b>		<b>1 625 187,856</b>	<b>54,48%</b>
--------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

**2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2011	% Actif net
-------------	-----	-------	---------------------	-----------------------	-------------

*Emprunts de Sociétés*

ATL 2009/3	300	60,000	18 000,000	18 004,033	0,60%
ATL 2010-1	600	80,000	48 000,000	48 798,689	1,64%
ATTIJARI BANK 2010	600	100,000	60 000,000	62 223,603	2,09%
HANNIBAL LEASE 2010/1	400	80,000	32 000,000	32 723,409	1,10%
HL 2009/2	1000	60,000	60 000,000	60 706,886	2,04%
TL 2010-1	1000	80,000	80 000,000	81 917,814	2,75%
UIB 2009-1	500	90,000	45 000,000	45 978,197	1,54%

<b>Total I</b>			<b>343 000,000</b>	<b>350 352,631</b>	<b>11,75%</b>
----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

*Emprunts d'Etat*

BTA 5,5% Mars 2019	100	1 023,000	102 300,000	105 868,219	3,55%
BTA 5,6% AOUT 2022	100	1 000,000	100 000,000	101 755,178	3,41%
BTA 5,6% AOUT 2022	80	956,200	76 496,000	77 900,142	2,61%
BTA 6,75% 07/2017	25	992,590	24 814,750	25 458,312	0,85%
BTA 7% 02/2015	50	1 017,130	50 856,500	53 357,321	1,79%
BTA 8,25% 07/2014	48	1 000,000	48 000,000	49 536,263	1,66%

<b>Total II</b>			<b>402 467,250</b>	<b>413 875,435</b>	<b>13,88%</b>
-----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

<b>Total I+II</b>			<b>745 467,250</b>	<b>764 228,066</b>	<b>25,62%</b>
-------------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

**3. PLACEMENTS MONETAIRES**

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

**4. DISPONIBILITES**

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 604 681,863 DT, soit 20,27 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 310,601 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 14 553,248 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,90 % de l'actif net.

**5. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 14 450,694 DT, se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Gestionnaire	9 918,682
Dépositaire	1 829,577
Conseil du marché financier (CMF)	350,165
CAC	2 302,270
Publication	50,000
<b>TOTAL</b>	<b>14 450,694</b>

**6. NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	2 376 009.437
Nombre de titres	1 297 716 .003

Souscriptions réalisées

Montant	368 281.086
Nombre de titres émis	368 281.086

Rachats effectués

Montant	55 108.608
Nombre de titres rachetés	55 108.608

Capital au 31-12-2011

Montant <sup>(2)</sup>	2 689 181.915
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	1 610 888.481

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 2 943 669.069.

	<b>(2)</b>	<b>2 689 181,915</b>
Résultat 2010 capitalisé		30 613,534
Régularisation du résultat 2010 capitalisé		16 674,182
Variation des différences d'estimation		-19 997,011
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		17 598,233
Régularisation des sommes non distribuables		211 191,532
Frais de négociation		- 1 593,316
<b>Capital au 31/12/2011</b>		<b>2 943 669,069</b>

**7. SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2011 ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Résultat distribuables	38 085,505
Régularisations	1 100,564
<b>TOTAL</b>	<b>39 186,069</b>



**8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2011 69 367,655 contre 50 667,182 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dividendes</b>		
des actions admises à la cote	32 559,970	24 977,635
des titres OPCVM	2 991,095	3 018,875
<b>Revenus des obligations</b>		
Intérêts BTA	17 636,618	10 138,821
Intérêts obligations sociétés	16 179,972	12 531,851
<b>TOTAL</b>	<b>69 367,655</b>	<b>50 667,182</b>

**9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 17 128,337 DT contre 12 437,457 DT au 31/12/2010 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 42 028,979 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	35 088,092	26 316,620
Rémunération du dépositaire	6 940,887	5 256,604
<b>TOTAL</b>	<b>42 028,979</b>	<b>31 573,224</b>

**11. AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 6 381,508 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	2 710.138	2 032.643
Honoraires CAC	3 102.500	2 954.000
Publicité et publication	386.010	100,010
Commissions bancaires	2,653	3.220
Impôts et taxes	180.207	90.047
<b>TOTAL</b>	<b>6 381,508</b>	<b>5 179,920</b>

**III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES****1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

**2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.